



L'expérience touristique au service de la capacité de se recréer au prisme des situations de handicaps

David Amiaud, Docteur en géographie et chercheur associé au laboratoire LIENSs (UMR 7266) de la Rochelle

david.amiaud@univ-lr.fr

Frédéric Reichhart, Maître de conférences en sociologie, laboratoire GRHAPES (EA 7287), INSHEA de Suresnes

frederic.reichhart@inshea.fr

Mots-clés : Tourisme, handicap, capacité, liminalité, accessibilité universelle

Les années 1990 et 2000 semblent constituer un tournant pour les personnes déficientes puisqu'elles semblent s'accompagner d'un élargissement de leur écoumène (D. Amiaud, 2012) que traduit l'adoption, à l'échelle mondiale, au niveau européen ou au sein d'États, de textes législatifs visant à favoriser l'adaptation des sociétés pour réduire les situations de handicap.

Ce contexte mondialisé s'est traduit en France par l'adoption de la loi du 11 février 2005 et par l'émergence du « tourisme intégré » (F. Reichhart, 2011), définit en tant que modalité inclusive permettant l'accueil en « milieu ordinaire » de touristes en situation de handicap, depuis la création du label d'Etat « Tourisme & Handicap » en 2001. La politique de mise en accessibilité des équipements touristiques devient donc un outil au service de l'intégration des personnes handicapées. L'étude conduite par ATOUT France en 2009¹ et l'étude européenne sur le tourisme accessible publiée en 2015 par la Commission européenne² montrent que les personnes en situation de handicap partent en vacances et demandent à voyager dans les mêmes conditions que tout le monde, vers les mêmes destinations et dans les mêmes temporalités. Toutefois, l'amélioration de l'accessibilité physique des lieux et des territoires reste encore imparfaite et insuffisante en raison de la présence de barrières spatiales à la pratique du tourisme. Dans une perspective socio-environnementale où le handicap résulte de l'ajustement manqué entre les composantes environnementales et les caractéristiques de l'individu, il convient de prendre en considération les actions engagées de la part de la personne pour favoriser cet ajustement. Ainsi, pour s'affranchir de ces oppressions spatiales (B. Glesson, 1998), nous nous demanderons en quoi l'expérience touristique des personnes en situation de handicap stimule, développe et convoque des compétences mobilitaires contextualisées, révélatrices de leurs capacités (A. Sen, 2000) à *faire avec* l'espace ?

A partir d'entretiens réalisés auprès d'une vingtaine de personnes handicapées représentatives de quatre familles de déficiences (motrice, visuelle, auditive et mentale) et ayant séjournées au moins une fois en France ou à l'étranger entre 2010 et 2015, les résultats mettent en perspective les conclusions des études publiées par ATOUT France et la Commission Européenne et permettent d'entrevoir qu'il s'agit d'un public qui comme tous les voyageurs apprend de ses expériences de mobilité quotidienne pour organiser leurs pratiques touristiques. De plus, l'analyse des entretiens souligne aussi que la préparation du voyage et l'accès à l'information sont deux éléments prépondérants dans la réussite d'un séjour pour la grande majorité des touristes autrement capables. Au final, l'approche du tourisme au prisme des situations de handicap questionne socio-spatialement les savoir-faire et savoir-être à partir d'un modèle de l'être touristique qui se veut modulaire et gradué selon les âges et les situations de vie.

¹ ATOUT France (2009), *Adapter l'offre touristique aux handicaps. Etude de marché : la population des personnes en situation de handicap et l'offre touristique française*, coll. Ingénierie touristique – Guide de savoir faire, La documentation française, 136p.

² European Commission (2015), *Economic impact and travel patterns of accessible tourism in Europe*, European Commission , DG Entreprise and Industry, 475 p.